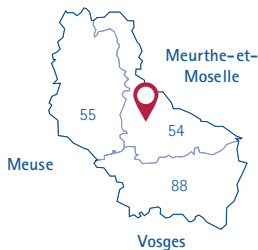


Tribunal administratif de Nancy



Sébastien DAVESNE
Président du tribunal
administratif de Nancy



Effectifs de la juridiction :

36
personnes dont :

15
magistrats

21
agents de greffe
et aides à la décision

Grâce à la forte implication des magistrats et agents de greffe en 2023, le bilan de l'activité juridictionnelle du tribunal administratif de Nancy est, cette année encore, très positif.

Après une forte augmentation au cours du premier semestre 2023, le nombre de recours adressés au tribunal s'est progressivement stabilisé sur l'ensemble de l'année 2023 par rapport à 2022. Si le nombre de jugements rendus a un peu diminué, du fait d'un effectif de magistrats moindre que l'année précédente, le tribunal a néanmoins jugé plus d'affaires qu'il n'en a enregistrées. Le délai moyen de jugement a diminué et demeure en dessous de la moyenne nationale.

Indice de la qualité des décisions rendues, le taux de confirmation en appel des décisions du tribunal par la cour administrative d'appel de Nancy est resté très élevé (83,2 %).

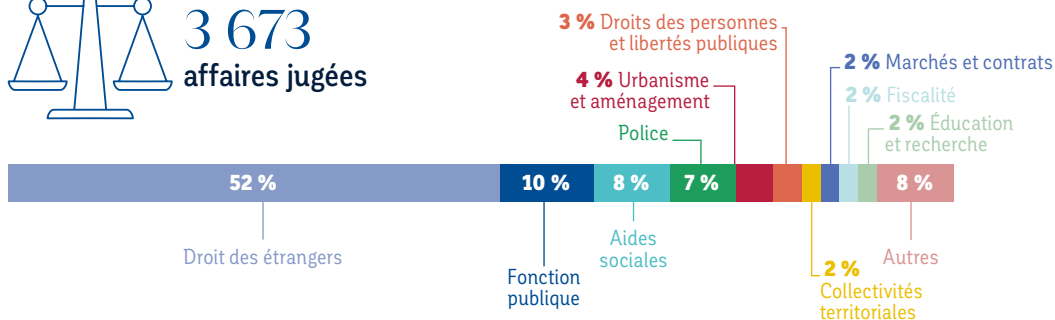
Le tribunal a poursuivi ses efforts pour promouvoir le recours à la médiation entre les parties lorsqu'elle apparaît mieux adaptée pour le règlement d'un litige, et a organisé le 29 juin une conférence-débat consacrée à ce sujet.

Enfin, autre temps fort de l'année, le 4 octobre, dans le cadre de la Nuit du droit, le tribunal a accueilli plusieurs classes de collégiens et lycéens pour leur présenter les acteurs de la justice administrative.

2023 en chiffres



3 673
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



339

affaires jugées en urgence (référés)

+ 3 % par rapport à 2022



7 mois et 7 jours

de délai moyen de jugement

- 5 jours par rapport à 2022

81,7 %

des recours déposés par téléprocédure



35,8 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



83,2 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



64

médiations engagées

35 % de taux de réussite